

REUNION DU 06 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le 6 Mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

Étaient présents : Mrs AUGEREAU – BAUDOUIN – BAUDU – BEAUFILS – BRULÉ – LEDET – MOUSSEAU – POGUT – PONTET - ROULIN - Mmes BERNOLE – BLANVILLAIN – BOUBET – GALLOPIN – GUIGNARD

M. Emmanuel BRULÉ a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
présents : 15

Date de Convocation : Le 25 Avril 2014

C-01-05-2014

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION BUDGETAIRE

Il est proposé au conseil municipal :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°28-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de confection du budget

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité

- D'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

- D'attribuer ces indemnités à Mademoiselle Pauline COUTY pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les propositions ci-dessus.

C-02-05-2014

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms

pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal dresse la liste de présentation suivante :

Titulaires

Mme Isabelle DELANNOY
Mme Nathalie BEAUFILS
Mme Brigitte PAILLAUD
Mme Inès HOFFMANN
Mme Martine COLUMEAU
Mme Claude MOREAU
M. Jean-Yves TERRADE
M. Jean MOINARD
M. Jean-Louis LOUVET
M. Denis BATIOT
M. Georges FLEAU
M. Daniel HERVE

Suppléants

Mme Marie-Noëlle CAILLE
Mme Séverine BAUDOUIN
Mme Martine LAVILLE
Mme Monique ALEXANDRE
Mme Martine ALEXANDRE
Mme Aurélie ROULIN
M. Pierre CHEVALIER
M. Alain CARDOUAT
M. Philippe BOUILLY
M. Bernard FREMENTEAU
M. Jacky GUILLEMAIN
M. Serge BOINOT

C-03-05-2014

DESIGNATION D'UN ELU REPRESENTANT LA COMMUNE D'EPANNES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (CAN) SUR LES QUESTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2221-11 et suivants, R 2221-1 et suivants et R 2221-63 et suivants ;

Vu le Plan Climat-Energie Territorial 2013-2017 adopté par le Conseil de Communauté de la CAN le 24 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAN du 24 janvier 2014 relative à la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN et ses statuts; La Communauté d'agglomération du Niortais est engagée depuis 2010 dans de nombreuses actions en faveur du développement durable, plus particulièrement dans les domaines de la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, qui constituent les objectifs majeurs de son Plan Climat.

A ce titre, la CAN a souhaité développer la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, mais également sur son patrimoine en équipant de panneaux photovoltaïques certains bâtiments communautaires. Cette activité de production et de vente d'électricité est affiliée à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), nécessitant la création d'une régie à autonomie financière composée d'un budget annexe et d'un conseil d'exploitation.

Conformément à la délibération adoptée le 24 janvier 2014 portant sur la création de la régie à autonomie financière « énergies renouvelables » de la CAN, le conseil d'exploitation « énergies renouvelables » se compose d'un élu représentant chacune des 45 communes de la CAN.

La Conseil municipal est ainsi amené à désigner un élu qui représentera la commune d'Épannes à la CAN et sera référent sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Désigner en la personne de M. Damien BAUDU, l'élu référent de la commune sur les questions d'énergies renouvelables et de développement durable, qui siègera au Conseil d'exploitation « énergies renouvelables » de la CAN

C-04-05-2014

DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Vu l'avis du Comité Paritaire du 17 Avril 2014

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'Emploi	Grade	Taux (%)
ATSEM	ATSEM Principal 1ère classe	100

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

C-05-05-2014

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, sont nommés membres de la CLETC :

Représentant :

Monsieur Damien AUGEREAU – Conseiller municipal – 190 rue de la Souche – 79270 EPANNES

Suppléant :

Madame Véronique GALLOPIN – Conseillère municipale - 135 rue des Frênes – 79270 EPANNES

Questions diverses :

- Le transfert du centre de loisirs de la salle socio-culturelle à l'école Jacques Prévert d'Épannes sera effectif dès les vacances d'été.
- Une réunion a été organisée le 05 mai dernier afin d'impliquer les jeunes épannais de 12 à 18 ans dans la vie de la commune. Les jeunes, leurs parents et une responsable de la Ligue de l'enseignement ont échangé sur la création d'une junior association.
- Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 11h15 à la mairie
- Agence Postale Communale : Des modifications sont en cours au sein de la mairie. Le mobilier sera livré courant juin. L'ouverture est prévue aux alentours du 1^{er} juillet 2014.

- Organisation de la Fête Nationale : Le 13 juillet prochain, un méchoui sera organisé par le biais d'une association épannaise ainsi qu'un bal et le feu d'artifice. M. CARDOUAT se propose de continuer à en être l'artificier.
- Cabinet médical : Dr DELELIS prend sa retraite au 27 juin prochain. La Municipalité met tout en œuvre pour éviter la disparition du cabinet médical. Des contacts ont été établis avec un certain nombre de professionnels du secteur, sans qu'ils n'aient abouti à date.
- Salle socio-culturelle : Chaque association a été invitée à ramener les clés en sa possession. Il est envisagé, après cet inventaire, de changer les serrures de la salle pour des barillettes sécurisées.
- L'ouverture de la saison de pêche à l'étang a eu lieu le samedi 26 avril. Un cahier de doléances devrait être mis en place à la mairie et des modifications du règlement intérieur de l'étang vont être effectuées.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai. Les élus se sont positionnés sur les différents créneaux horaires afin de composer le bureau de vote.
- Un Conseil d'école exceptionnel se déroulera le 22 mai, à l'ordre du jour, les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.
- Le Maire a nommé les quatre membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Il s'agit de M. Denis BATIOT, Mme Josette LARGEAUD, Mme Florence BIBAUD et Mme Céline CARRIERE-MILLECENT.

La séance est levée à 00 H 00.

Séance du 06 Mai 2014 : Délibération n°C-01-05-2014 au n°C-05-05-2014